

ENVIRONNEMENT et CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA

Questions et Réponses #1

Sollicitation #5000053004

Élimination et démolition de Meanook Réserve nationale de faune de Meanook

Question #1:

Je voudrais confirmer qu'il n'y a pas de frais pour obtenir un permis de travail dans une réserve nationale de faune? Je fais une offre pour la démolition de la station biologique de Meanook qui se trouve dans une réserve nationale de faune et j'aimerais savoir ce que le permis coûterait le cas échéant.

Réponse à la question 1:

Il n'y a pas de frais associés à l'obtention d'un permis (formulaire de demande à l'annexe 4 du dossier d'appel d'offres de Démolition à Meanook) requis pour effectuer des travaux dans une réserve nationale de faune.

Question #2:

En ce qui concerne la démolition de la station biologique de Meanook, le puits d'eau devra-t-il être abandonné? S'il est nécessaire pour l'entrepreneur d'abandonner les puits d'eau sur le site, pouvez-vous s'il vous plaît confirmer combien de puits sont présents?

Réponse à la question n ° 2:

L'abandon du puits n'est **PAS INCLUS** dans ce projet. Une fois que l'entrepreneur sera sur place, le représentant d'ECCC indiquera l'emplacement pour éviter les dommages pendant les activités de démolition.

Question #3:

De plus, existe-t-il un matériau de remblai préféré et des essais de compactage seront-ils nécessaires?

Réponse à la question n ° 3:

Le matériau de remblai n'était pas spécifié, mais il devrait être exempt de débris (sable non traité, sable de remblai, etc.). Il **doit être compacté à chaque couche de 300 mm**, mais **AUCUN TEST DE COMPACTION** n'est requis. Le contractant peut essayer d'utiliser le remplissage environnant, mais s'il n'est pas présent ou suffisant, il devra importer.

Les 4 pouces supérieurs du remblai doivent être constitués de terre végétale pour permettre la croissance de la végétation et végétalisés à nouveau avec des graines ou du gazon après la fin du nettoyage et la fin de toutes les autres activités (tel que spécifié à la section 12.2 - Activités post-démolition).